

ADRESSES SUR MESNIL-EN-OUCHÉ.

Le problème des doublons persiste

Rue de l'église, rue de la mairie... En deux années de commune nouvelle, il a déjà dû vous arriver de ne pas recevoir un courrier parce que vous habitez l'une de ces rues. Pourquoi ? Parce que les 16 ex-communes qui composent aujourd'hui Mesnil-en-Ouche avaient chacune leur 'rue de l'église' ou leur 'rue de la mairie'. De quoi rendre dingue facteurs, livreur, services administratifs et surtout... habitants.

« Il faudrait changer 1153 adresses »

En décembre dernier, le maire, Jean-Noël Montier, avait déjà dénoncé le problème, dans nos colonnes. « L'État [...] nous disait qu'il allait être un facilitateur pour constituer notre commune nouvelle, qu'il nous aiderait. [...] Mais on se rend compte que tout n'est pas aussi calé que ça », grinçait-il.

Alors, pour tenter de répondre à cette problématique, les services de la commune et la commission communication ont travaillé, ces derniers mois, sur une solution. « Nous avons répertorié les avantages et les inconvénients. D'un côté, tout changer diminuerait les erreurs de distribution, permettrait une meilleure localisation des GPS, de résoudre les problèmes avec les services des impôts ou encore de viabiliser les adresses pour les services d'urgence. Mais d'un autre côté, le coût pour la collectivité serait important (20 000 € HT rien que pour les panneaux indicatifs) et les démarches pour les administrés seraient fastidieuses. Et, à terme, il y aurait un risque de perte d'usage du nom de la commune déléguée, soit une perte d'identité », expose Olivier Gardinot, le directeur général des services (DGS) de Mesnil-en-Ouche, en conseil municipal, mardi 10 octobre.

Un sujet très important, car, en tout, 84 voies portent le même nom et 239 voies ont le

même mot fort (le nom de la voie). « Pour éviter les doublons, il faudrait changer 157 noms de rue et 1153 adresses », renchérit le maire. Soit un travail de titan...

Statu quo et améliorations

« Je pense que c'était surtout au début. Les gens ou entreprises avaient du mal à bien noter l'adresse sous Mesnil-en-Ouche. Mais maintenant, j'ai l'impression qu'ils ont pris le pli », intervient Maxime Méric, conseiller municipal. « C'est surtout aux gens d'être un peu disciplinés. Ils n'ont pas le réflexe de mettre la commune déléguée ET Mesnil-en-Ouche. Si je prends l'exemple de mes parents, ils ont du mal à mettre Mesnil-en-Ouche », taquine-t-il, provoquant le sourire des élus. « Déjà s'ils ont la commune déléguée, c'est bien ! Ils n'ont pas tout faux ! Beaucoup de particuliers ou même d'entreprises ont retiré la commune déléguée de leur

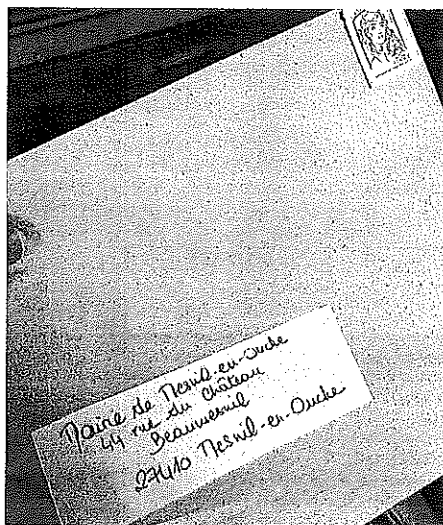


Photo d'illustration.

adresse ou de leur carte de visite. C'est ce qu'il ne faut pas faire. Il faut indiquer la commune déléguée sur la ligne avant le code postal »,

réexplique le DGS.

Pour Jean-Jacques Prévost, adjoint, conserver la commune déléguée dans l'adresse c'est

un peu conserver l'identité des anciennes communes. « Les anciennes communes portent les noms des hameaux ou paroisses qui se sont réunies dans les années 1800'. C'est un peu notre histoire ». Maxime Méric poursuit : « Ça paraît plus simple et bien moins cher de ne toucher à rien et de refaire de la communication... non ? ». Un avis partagé puisque les élus ont voté en faveur du statu quo.

En revanche, ils se sont engagés à « terminer le plan d'adressage » (la numérotation des habitations (à Granchain, notamment)), à « effectuer une nouvelle communication auprès des habitants pour rappeler la forme de l'adresse réglementaire » (le nom de la commune déléguée doit figurer entre le nom de la rue/voie et la dernière ligne où il faut indiquer votre code postal historique + Mesnil-en-Ouche) et à « aider les habitants » dans leurs démarches.

Lucie Drieu